CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Champagne-en-Valromey, après convocation légale du 2 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Bernadette ELGER, Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Philippe HAMEL, Christophe MICHAILLE, Ralf MEUSER.

<u>Excusés</u>: Monsieur Jean MOCHON qui donne pouvoir à Monsieur Philippe HAMEL, Monsieur Mathias RICHARD qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET, Monsieur Bernard GINESTE qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET, Madame Priscilla GORREL qui donne pouvoir à Madame Valérie TOURNEMINE.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette ELGER

Monsieur le maire fait part de la démission de Madame Nadège MAZUYT, conseillère municipale, reçue le 13 mai 2024 et transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Belley.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Location de l'épicerie communale : report d'ouverture au 15 juin 2024

[Affaire débattue n°D_2024_06_001]

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 22 avril 2024 acceptant de louer à compter du 1^{er} juin 2024 à titre de location-gérance à Madame Laëtitia CHARPY le fonds de commerce de négoce de détails de produits d'alimentation générale et de négoce de détail non alimentaire.

Il précise que pour des raisons administratives et matérielles, l'ouverture n'a pu être effective le 1^{er} juin mais le sera le 15 juin 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Prend acte du report d'ouverture de l'épicerie communale au 15 juin 2024,
- Dit que la révision du loyer sera ajustée chaque année au 15 juin à la date anniversaire de prise d'effet du bail, soit le 15 juin en fonction de l'indice des loyers commerciaux (ILC). L'indice de base est le dernier indice connu à ce jour, soit 132.63, indice du 4^{ème} trimestre 2023 publié le 4 avril 2024,
- Réitère la gratuite des deux mois de loyers du 15 juin au 15 août 2024,
- Précise que toutes les autres clauses indiquées dans la délibération du 22 avril 2024 demeurent inchangées,
- Autorise le maire à signer le bail à intervenir.
- 3. Modification du tableau des emplois non permanents de la collectivité

[Affaire débattue n°D_2024_06_002]

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'ouverture de la piscine municipale pour la saison 2024, il conviendrait :

 De créer un emploi saisonnier, du 21 juin 2024 au 23 août 2024, dans le cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (filière sportive) pour une durée de 35 heures/semaine en précisant que l'agent contractuel recruté sur cet emploi sera chargé d'assurer la surveillance de la piscine. Il devra être titulaire du diplôme d'Etat de Maître-Nageur-Sauveteur, De créer un emploi saisonnier, du 21 juin 2024 au 23 août 2024, au grade d'Adjoint Technique Territorial 2ème classe pour une durée de 35 heures/ semaine en précisant que l'agent contractuel recruté sur cet emploi sera chargé de l'accueil piscine et du ménage dans le bâtiment accueil, douches et vestiaires de la piscine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- > Accepte les propositions du maire ;
- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents et non permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 21 juin 2024;
- > Charge Monsieur le Maire d'assurer la publicité de ces créations d'emplois auprès du Centre de Gestion de l'Ain et l'autorise à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.
- 4. Signature d'un contrat de location saisonnière

[Affaire débattue n°D_2024_06_003]

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la création de deux emplois saisonniers pour assurer l'accueil et la surveillance de la piscine municipale et fait part du recrutement de Monsieur et Madame Philippe et Maryse DUGOUJON.

Il précise que durant la période du 20 juin au 09 juillet 2024 et du 10 août au 23 août 2024 Monsieur et Madame DUGOUJON ne peuvent être hébergés dans leur famille et la collectivité n'ayant plus de logement meublé à leur proposer, il convient de leur trouver un hébergement.

Monsieur Philippe HAMEL, domicilié 2, route de la Faverge à CHAMPAGNE-en-VALROMEY dispose d'un logement entièrement équipé et pourrait le mettre à disposition de la commune de Champagne-en-Valromey aux dates précitées moyennant un loyer forfaitaire de 600.00 € charges comprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de louer du 20 juin au 09 juillet 2024 et du 10 août au 23 août 2024 le logement équipé de Monsieur Philippe HAMEL pour le mettre à disposition de Monsieur et Madame Philippe et Maryse DUGOUJON pour un loyer forfaitaire de 600.00 € charges comprises,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location saisonnière à intervenir et faire toute démarche nécessaire.
- 5. Modification des tarifs piscine

[Affaire débattue n°D 2024 06 004]

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 3 avril 2023 fixant les tarifs de la piscine appliqués depuis 1^{er} mai 2023 et propose de les majorer à compter du 15 juin 2024. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ✓ Décide de majorer certains tarifs de la piscine à compter du 15 juin 2024 comme suit :
 - ♣ Enfants jusqu'à 6 ans : 2.00 €
 - ◆ Jeunes et adultes: 4.00 €
- ✓ Précise que les autres tarifs fixés dans la délibération du 3 avril 2023 demeurent inchangés, à savoir :

Abonnements pour les résidents de la Commune :

- Enfants jusqu'à 6 ans : 20.00 €
- Jeunes et adultes : 40.00 €

Abonnements pour les non-résidents :

- Enfants jusqu'à 6 ans : 30.00 €
- Jeunes et adultes : 45.00 €
- Colonies et camps : 2.00 €
- ✓ Charge Monsieur le Maire de faire toute démarche nécessaire.
- 6. Site Internet Contrat d'hébergement WEB

[Affaire débattue n°D_2024_06_005]

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'hébergement WEB du site Internet de la collectivité et l'hébergement des emails est entièrement géré par l'Atelier du Numérique sis 94, rue du Prieuré à CHAMPAGNE-en-VALROMEY puis il donne lecture d'une proposition établie par Monsieur James NIOGRET, Administrateur Atelier du Numérique suggérant le transfert du nom de domaine "champagne-en-valromey.fr" et le transfert des boites email vers un nouveau système d'hébergement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de la proposition de Monsieur James Niogret Atelier du Numérique -,
- Autorise le maire à signer le contrat à intervenir et à faire toute démarche nécessaire.

7. Extension du réseau d'éclairage public Lotissement Le Champ Dor et déplacement de deux points lumineux Chemin Le Bossin

[Affaire débattue n°D_2024_06_006]

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 31 juillet 2023 relative à l'extension du réseau de l'éclairage public du lotissement communal Le Champ Dor et précise que lors d'une réunion de chantier, des modifications de travaux de l'éclairage public ont été demandées à savoir : Mise en place de deux points lumineux au lieu d'un point lumineux au Lotissement Le Champ Dor, Déplacement de deux points lumineux dans le Chemin le Bossin.

Puis il donne lecture du plan de financement proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-Communication de l'Ain :

Extension du réseau d'éclairage public

**	Montant des travaux inscrits au programme TTC :	12 600.00 €
**	Soit montant HT:	10 500.00 €
M	Participation du SIEA :	1 647.60 €
•	Récupération de la TVA :	2 066.90 €
•	Dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune :	8 885.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve les plans de financement proposés par le SIEA,
- > Autorise le maire à le signer et à faire toute démarche nécessaire.
- 8. <u>Lotissement Le Champ Dor Signature d'un contrat de coordination en matière de sécurité</u> et de protection de la santé

[Affaire débattue n°D_2024_06_007]

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'aménagement du lotissement Le Champ Dor et précise que deux bureaux d'études ont été contactés pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, à savoir : ALPES CONTROLES et ELYFEC.

Il donne lecture des deux propositions reçues et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir la proposition du bureau d'études ELYFEC sis 29, rue Condorcet 38090 VAULX MILIEU pour un coût HT de 1 260.00 €,
- > Autorise le maire à signer le contrat à intervenir et à faire toute démarche nécessaire.
- 9. Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes de Champagne-en-Valromey

[Affaire débattue n°D_2024_06_008]

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande de Monsieur Patrice BEJAT, Président du Comité des Fêtes de Champagne-en-Valromey sollicitant l'octroi d'une aide financière pour l'organisation du traditionnel feu d'artifice le 13 juillet 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Décide d'attribuer une subvention de 1 200.00 € au Comité des Fêtes de Champagneen-Valromey,
- √ Précise que la dépense sera imputée au compte 65748 Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé — Rubrique divers -,
- ✓ Charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

10. <u>Vente d'une parcelle de terrain à Monsieur Damien ALONSO et Madame Andréa THEVENET</u> [Affaire débattue n°D 2024_06_009]

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Damien ALONSO et de Madame Andréa THEVENET, domiciliés 30 route du Colombier à CHAMPAGNE-en-VALROMEY qui souhaiteraient acquérir une parcelle de terrain communale cadastrée Section B n°647 d'une superficie de 73 m2. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de vendre la parcelle de terrain cadastrée Section B n°647 d'une superficie de 73 m2 à Monsieur Damien ALONSO et de Madame Andréa THEVENET moyennant le prix de 5.00 € le m2,
- > Autorise le maire, en cas d'accord des acquéreurs sur le prix, à signer l'acte à intervenir et à faire toute démarche nécessaire.

11. Vente d'une parcelle de terrain à Mr Bartek WROBLEWSKI SCI LABAL

[Affaire débattue n°D_2024_06_010]

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Monsieur Bartek WROBLEWSKI, associé gérant de la SCI LABAL, et quatre autres porteurs de projet agricole envisagent d'acquérir une propriété agricole sur la commune de CHAMPAGNE-en-VALROMEY et seraient intéressés pour acquérir une parcelle de terrain communal cadastrée Section B n°522 d'une superficie de 549 m2, jouxtant la-dite propriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de vendre la parcelle de terrain cadastrée B n°522 d'une superficie de 549 m2 à Monsieur Monsieur Bartek WROBLEWSKI associé gérant de la SCI LABAL, moyennant le prix de 2.50 € le m2,
- > Autorise le maire, en cas d'accord des acquéreurs sur le prix, à signer l'acte à intervenir et à faire toute démarche nécessaire.
- 12. <u>Médiathèque du Valromey : mise à disposition d'un local sur la période du 29 juillet au 2 août 2024</u>

[Affaire débattue n°D_2024_06_011]

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'une demande de Madame Perrine HULLO, Responsable de la Médiathèque du Valromey qui souhaiterait mettre en place un dispositif « hors les murs » durant la fermeture de celle-ci pour des travaux de peinture du 29 juillet 2024 au 2 août 2024. Ce dispositif pourrait être mis en place à proximité de la piscine et du camping dans les locaux du Club House.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de mettre les locaux du Club House à la disposition de la Médiathèque du Valromey durant la période du 29 juillet 2024 au 2 août 2024,
- Autorise et charge Monsieur le Maire de faire toute démarche nécessaire

13. Questions diverses

Défibrillateur

Le boitier mural du défibrillateur est à remplacer. Monsieur le maire donne lecture de deux propositions tarifaires établies par SCHILLER FRANCE à savoir :

- Remplacement du boitier extérieur uniquement : 655.25 € HT -786.30 € TTC
- Fourniture d'un pack extérieur complet : 1 649.15 € HT 1 978.98 € TTC

Ce matériel pourrait être déplacé devant la Maison de Pays.

A voir avec le SIVOM-du-VALROMEY qui se doit peut-être d'en installer un également.

Dans cette hypothèse, le défibrillateur actuel pourrait être déplacé au stade municipal.

Plateforme déchets verts

La CCBS expose que les communes sont confrontées à des demandes de riverains pour déposer des déchets verts, type branchages, taille de haie à proximité des domiciles pour éviter les déplacements vers les déchèteries.

Elle a donc initié un groupe de travail pour évaluer les besoins et proposer des solutions aux communes qui souhaitent mettre en place, selon leur initiative, une plateforme fonctionnelle et conforme à la réglementation.

Il est rappelé que la CCBS dispose déjà d'un service de broyage à domicile vers les particuliers grâce aux brigades natures sur inscription au service TRIMAX. Déplacement au domicile et première heure prise en charge par la CCBS - heure supplémentaire à 65.00 €/h.

FRANCE ADOT

L'association France ADOT 01 œuvre pour informer et sensibiliser sur la cause du don d'organes et de tissus humains. Afin de développer la culture du don dans tous les esprits, des « Arbres de Vie » sont plantés à travers la France, en hommage aux donneurs d'organes, de tissus et en remerciement à leurs familles. Dans le cadre des projets de végétalisation, elle demande à chaque municipalité du département d'inclure un arbre et lui attribuer le statut d'Arbre de Vie.

Le conseil municipal rappelle que suite à son autorisation de construire n°PC00107923C0003 délivrée le 18 octobre 2023 Monsieur Sylvain VAROUX a été autorisé à supprimer un arbre se trouvant sur le domaine public moyennant la plantation d'un nouvel arbre ailleurs.

Cette demande de FRANCE ADOT pourrait être l'occasion de solliciter Monsieur VAROUX pour la plantation d'un paulownia dans un lieu qui reste à déterminer.

Recensement de la population 2025

La collectivité réalisera en 2025 le recensement des habitants de la commune sur la période du 16 janvier au samedi 15 février 2025.

CYBER SECURITE

Lecture est donnée d'une proposition tarifaire établie par la Société REX-ROTARY pour la protection des ordinateurs, serveurs et réseaux contre les attaques malveillantes.

Coût mensuel: 89.28 € HT/mois.

Dossier en attente

Distributeur de pizzas et de boissons

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de Monsieur Georges LEBLED et de Madame Anne CASSANI précisant que l'installation d'un distributeur automatique de pizzas a soulevé de nombreux mécontentements parmi les habitants de la commune, du Valromey et d'ailleurs et des interrogations quant au choix de l'emplacement et quant au bien fondé de son intérêt général.

Piscine: étude faisabilité

Monsieur Philippe HAMEL rend compte de l'étude faisabilité réalisée par le Cabinet ALAMO.

Deux propositions envisageables:

Proposition n°01:

- Modification du bâtiment existant notamment porte vestiaires PMR
- Création d'un local produits
- Extérieurs: Casiers extérieurs, reprise d'un cheminement PMR réglementaire, reprise du pédiluve en PMR
- Local du traitement de l'eau
- Reprise des bassins

Proposition n°02:

- Création d'un bâtiment accueil vestiaires d'été 65 m2
- Création d'un local produits 9 m2
- Modification dans le bâtiment existant
- Local traitement de l'eau
- Reprise des bassins
- Extérieurs: Casiers extérieurs, reprise d'un cheminement PMR réglementaire, reprise du pédiluve en PMR

Budget proposition n°01:

Coût des travaux : 342 354.00 € HT

Coût annexes: 93 041.00 € HT (Honoraires, études et autres)

Total: 435 395.00 € HT – 522 475.00 € TTC

Budget proposition n°02:

■ Coût des travaux 479 254.00 € HT

Coût annexes: 124 528.00 € HT (Honoraires, études et autres)

■ Total: 603 782.00.00 € HT – 724 539.00 € TTC

A voir quelles sont les aides financières qui pourraient être obtenues, sachant que la commune peut, dans les propositions d'ALAMO, choisir pour maitriser les coûts, les seules opérations indispensables au bon fonctionnement de la piscine dans l'avenir.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,

Bernadette ELGER

Le maire,

Caude JUILLET